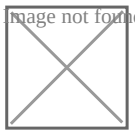

compte joint en cas de divorce

Par **anat**, le **24/08/2009** à **18:02**

bjr,
voila je suis en procédure de divorce. Avec mon futur ex mari nous avons toujours un compte joint, hors Mr ne veut pas que je l'utilise.Il me dit que je n'ai pas le droit de prendre dessus car c'est son argent et veut que je rende la carte bancaire. J'ai été obligé de prendre dessus le compte joint (80euros)et là il m'a appelé en me disant qu'il allait se trouvé a découvert(soit disant)et qu'il allait laissé le compte débiteur exprès pour dire devant le juge que c'est a cause de moi alors que le compte joint est encore créditeur et que c'est lui qui dépense et se met a découvert. Actuellement je suis au chomage et je ne touche que 480 euros par mois alors que lui se fait presque 3000 euros par mois. Il ne veut pas que je demande une pension compensatoire au juge si je le fais il m'a dit qu'il se mettrait exprès au chomage.alors ai-je le droit de prendre sur le compte joint? je vous remercie d'avance de votre réponse cordialement

Par **anat**, le **25/08/2009** à **12:22**

merci beaucoup de m'avoir répondu marinette
je m'en douté un peu que j'avais le droit mais bon on ne sait jamais
je pense que je vais pas me géner vu ce qu'il dit sur moi derrière mon dos en me traitant de voleuse par contre si le compte joint est débiteur je devrais pas remboursé la moitié du découvert?
Et pour la pension je vais la demander quand je vais passer devant le juge le 7 septembre si le juge me l'accepte il va être furax

Par **anat**, le **25/08/2009** à **16:19**

la banque est déja au courant mais elle ne peut rien faire tant qu'elle n'a pas le papier comme quoi nous sommes divorcé la seule solution serait de me désolidarisé mais la encore si lui ou moi voulons faire un achat il faut la signature des 2 titulaires et lui voudras pas signé si je veux acheté quelque chose et oui il y a des prélèvements qui se font sur le compte joint mais ils sont tous a son nom et quand je prend de l'argent sur le compte joint il va dire que je le vole vous parlez d'un divorce a l'amiable c'est entrain de dégénéré
je vous remercie de vos réponses marinette et je vous souhaite une très bonne journée

Par **anat**, le **25/08/2009** à **16:42**

non c'est mr ou mme

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés